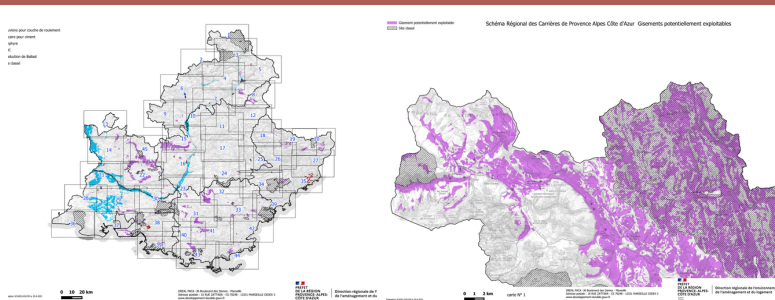
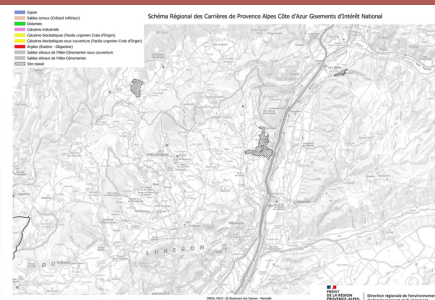


LE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES (SRC), QU'EST-CE QUE C'EST ?

Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières



CARRIÈRE : LES POINTS DE VIGILANCE

Compatibilité réglementaire :

- ➔ Tout projet de carrière doit être compatible **au SRC** pour obtenir une autorisation.

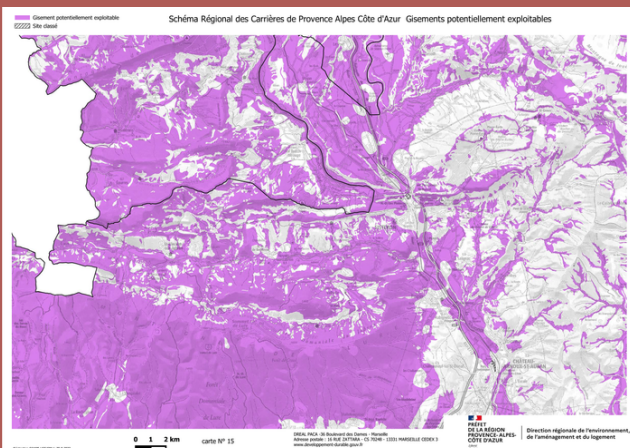
Conciliation des usages : Éviter les conflits d'usage

Transparence et acceptabilité sociale :

- ➔ Informer et associer les habitants dès la conception des projets.

Suivi des impacts :

- ➔ Les projets de carrières doivent intégrer des mesures pour limiter les impacts sur :
 - La biodiversité (espèces protégées, habitats naturels).
 - Les ressources en eau



LE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES – SRC

Le **Schéma Régional des Carrières (SRC)** est un document stratégique élaboré par la **DREAL** et approuvé par le **préfet de région** en mai 2024. D'une durée de validité de 12 ans, il définit :

- ✓ Les **conditions d'implantation des carrières** dans notre région ;
- ✓ Les **orientations pour une gestion durable** des granulats (sables, pierres, matériaux de construction) ;
- ✓ Les **équilibres entre besoins locaux en matériaux et préservation des ressources minérales**, en intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

POURQUOI LE SRC EST-IL IMPORTANT POUR VOTRE COMMUNE ?

- ➔ Tout SCOT doit être compatible avec le SRC. Les PLU doivent être compatibles avec le SCOT, et à défaut de SCOT avec le SRC.
- ➔ Identifier les enjeux (besoins en matériaux, ressources particulières) : il permet d'identifier les zones déficitaires ou excédentaires en granulats, il identifie les gisements d'intérêt national et régional ;
- ➔ Intégrer les enjeux environnementaux : le SRC encadre l'implantation des carrières pour limiter leurs impacts sur les sols et les paysages, la biodiversité, les ressources en eau.
- ➔ Promouvoir l'économie circulaire : le SRC encourage le recyclage des déchets inertes et plus globalement l'utilisation de ressources secondaires (issues du réemploi, de la réutilisation, du recyclage) ;
- ➔ Renforcer la résilience territoriale : le SRC vise à optimiser les transport et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

OÙ TROUVER LE SRC DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ?

➔ Site de la DREAL :



<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-des-carrieres-paca-version-a15800.html>



➔ Un outil de cartographie en ligne, permettant de visualiser les données d'état des lieux, est aussi mis à disposition :



<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=802c67d3-fc34-4c12-9cc0-50b367946140>



OUTILS COMPLÉMENTAIRES :

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, sous la compétence de la Région, aborde la gestion des déchets inertes.



GLOSSAIRE

TP : bâtiment et des travaux publics.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

PLU : plan local d'urbanisme

PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal



CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- ➔ DREAL
- ➔ Syndicats de carriers
- ➔ Fédérations et professionnels du BTP

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Prévention des Risques

 spr.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

COMMENT UTILISER LE SRC DANS VOTRE COMMUNE ?

➔ Étape 1 : Consulter le SRC de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Où le trouver ?** Sur le site de la DREAL
- **Que chercher ?**
 - Les données mises à disposition pour votre territoire (productions primaires et secondaires, besoins, présence éventuelle de gisements d'intérêt national ou régional)
 - Les **objectifs de recyclage au niveau régional**
 - Les **enjeux spécifiques à votre commune** (déficit ou excédent en granulats)
 - Les enjeux environnementaux à prendre en considération

➔ Étape 2 : Assurer la compatibilité du PLU ou du PLUi avec le SCOT, et à défaut de SCOT avec le SRC

- **Points à analyser :**
 - Les orientations du SCOT, ou du PLU, permettent d'atteindre l'objectif d'autonomie du territoire pour les granulats communs (prise en compte des carrières existantes, de leurs possibles extensions, éventuelle création de carrière si le besoin le justifie)
 - Si des gisements d'intérêt sont présents sur votre territoire, s'assurer de la préservation des accès à ces gisements sur le long terme
 - Des pôles matériaux (plateforme de tri, valorisation de déchets inertes, etc) existent /sont développés sur le territoire

➔ Étape 3 : Collaborer avec les acteurs locaux pour sa mise en oeuvre

- **Avec les professionnels du BTP :**
 - Identifier les **besoins en matériaux** pour les chantiers locaux.
 - Promouvoir l'utilisation de granulats recyclés.
- **Avec les habitants :**
 - Favoriser l'**acceptabilité sociale** des projets (réunions publiques).
- **Intégrer des clauses "économie circulaire" dans les marchés publics :**
 - Imposer un **pourcentage minimal de matériaux recyclés** pour les chantiers communaux.
- **Lancer une étude territoriale :**
 - Quantifier les **flux de matériaux** (déchets générés et besoins) sur votre commune.